



Le Jura Libre n° 2870 du jeudi 16 janvier 2014

Editorial

Laurent Girardin

Un futur choix identitaire

On s'interrogera sans doute encore longtemps sur les raisons qui ont poussé une majorité de Jurassiens du Sud à refuser, le 24 novembre 2013, l'opportunité d'étudier sans le moindre engagement les contours d'un avenir commun avec les Jurassiens du Nord.

Comment une population, représentant 5% d'un ensemble avec lequel elle ne forme aucune communauté identitaire, peut-elle se satisfaire d'un statu quo sans même avoir la curiosité de savoir ce qu'on pourrait lui proposer d'autre ?

Comment une population peut-elle se contenter de continuer à se faire dicter ses choix politiques et son futur alors même qu'elle aurait pu influencer son propre destin au sein d'une nouvelle entité francophone dont les contours restaient à définir ?

L'état de sujétion dans lequel est plongé le Jura-Sud depuis 1815 est peut-être simplement jugé acceptable et satisfaisant par une majorité de ses habitants, au demeurant de plus en plus indifférents à la « politique » dans toute l'acceptation du terme.

Dans ses *Carnets*, Albert Camus n'écrivait-il pas, avec quelques décennies d'avance dans le cas qui nous préoccupe, que la passion la plus forte du vingtième siècle était la servitude ?

Quoi qu'il en soit, la décision du 24 novembre dans le Jura méridional restera sans doute à jamais l'une des plus grandes interrogations et l'un des plus grands paradoxes de l'histoire de notre région jurassienne. Ce scrutin a dans tous les cas bien plus consacré le refus d'une population de prendre son avenir en mains que la résolution de la Question jurassienne. S'il y a une fin, ce sera celle d'un processus politique initié par les cantons de Berne et du Jura le 25 mars 1994.

Le résultat négatif enregistré en fin d'année 2013 dans l'ensemble du Jura-Sud cache néanmoins un élément essentiel et une réalité historique que certains tentent sciemment de minimiser : pour la première fois de son existence, la ville de Moutier a dit oui à la possibilité de changer d'appartenance cantonale, à raison de 55,4%.

La récente demande des élus autonomistes du législatif de la cité prévôtoise enjoignant aux autorités exécutives de déposer une requête auprès du gouvernement bernois pour organiser un vote communaliste est tout autant légitime que logique, en regard de la déclaration d'intention du 20 février 2012 et du résultat du scrutin.

Et si Christoph Neuhaus, président du gouvernement bernois, « souhaite naturellement que la population prévôtoise reconnaisse que rester dans le canton de Berne est une bonne solution pour Moutier », il faudra qu'il en explique clairement les raisons car, dans un avenir proche, sa population sera confrontée à un choix essentiellement identitaire. Il faut en être conscient et désormais s'y préparer sans relâche.